

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 06 OCTOBRE 2009 A 20 HEURES 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le MARDI 06 Octobre 2009 à 20 Heures 30, sous la présidence de Monsieur ABEL Jean-Pierre, Maire.

PRESENTS : MM. INGLES. COLL. BRUNET. Mmes MARTIN. CHENAULT. FABRE. GARCIA. MM. ARTAUD. ESPEUT. ROSSELL S. SOLA. VINCENT.

ABSENTS : M. ROSELL B. donne procuration à M. INGLES.
M. FAYOS.

SECRETARE DE SEANCE : Mme CHENAULT Véronique

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2009 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de l'envoi des convocations du Conseil Municipal, il n'a pas été joint l'exemplaire du compte rendu du Conseil du 21 septembre 2009.

De ce fait, l'Assemblée n'a pas pu prendre connaissance de celui-ci. Il remet donc à chaque Conseiller Municipal un exemplaire du compte-rendu.

Il indique que le compte-rendu du 21 septembre 2009 sera approuvé lors de la séance du prochain Conseil Municipal.

RAJOUT DE DEUX POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire demande l'approbation du Conseil Municipal quant au rajout de deux points à l'ordre du jour :

- **au point 1** : Recrutement du directeur de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme,
- **au point 8** : Sport et Loisirs : Demande terrain communal pour l'implantation d'un jeu de paintball.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – valide le rajout de ces deux points.

1. REGIE MUNICIPALE DE L'OFFICE DE TOURISME :

La parole est donnée à Madame MARTIN Françoise, Présidente de l'Office de Tourisme, afin qu'elle présente les points débattus lors de la dernière réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme du 29 septembre dernier.

Premier point. Demande de dédommagement de Mesdemoiselles MAS :

Madame MARTIN Françoise rappelle au Conseil Municipal le concert d'accordéon et de percussions qui a eu lieu les 05 et 19 Août dernier à l'église de Bolquère. Une convention de prestation a été conclue et signée entre la Régie Municipale de l'Office de Tourisme de Bolquère/Pyrénées 2000 en sa qualité d'organisateur d'une part, et M^{lles} Lucie et Fanny MAS en leur qualité de prestataire, d'autre part.

Elle informe l'Assemblée que ces dernières ont transmis un courrier indiquant que l'article 2 de la convention qui stipule que « l'affichage est à la charge de l'organisateur » n'a pas été respecté. Elles évoquent « l'absence totale d'affichages la veille de la manifestation » du 19 Août dernier occasionnant, selon elles, une très faible fréquentation (20 personnes soit un quart de la prestation du 05 Août 2009).

Aussi, celles-ci demandent un dédommagement sur la base de la recette du 05/08/09 à savoir : 3€ à raison de 70 à 80 personnes.

Par ailleurs, M^{lles} MAS sont dans l'attente du remboursement des frais de déplacement comme spécifié dans l'article 4 de la convention.

Mme MARTIN explique que les intéressées demandent, outre le paiement de frais de déplacement de leur domicile (Saleilles) au lieu du concert (Bolquère), le remboursement des frais de trajet liés à un déplacement à Toulouse nécessaire pour récupérer un instrument.

Lors de sa séance du 29 septembre 2009, le Conseil d'Exploitation – à l'unanimité – s'est prononcé défavorablement quant au dédommagement lié au manque d'affichage. En revanche, il s'est prononcé favorablement concernant le remboursement des frais de déplacement, aller/retour Bolquère-Saleilles comme convenu dans la convention.

Madame MARTIN demande à l'Assemblée de se prononcer.

L'assemblée décide de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Vote : Unanimité.

Deuxième point. Révision des tarifs des cotisations pour les hébergeurs professionnels :

Madame MARTIN informe l'Assemblée que le Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme dans sa séance du 29 septembre dernier a proposé de revoir les tarifs des cotisations pour les hébergeurs professionnels du fait que ces derniers ne sont pas équitables selon la capacité d'accueil des hébergements.

Elle rappelle les tarifs des cotisations actuels à savoir :

- Particuliers (double page) : 195€
- Chambres d'hôtes (petite capacité) : 100€
- Chambres d'hôtes : 195€
- Hôtels : 195€
- Résidences de tourisme : 195€
- Maisons familiales : 195€
- Hôtel hors territoire : 390€
- Agences immobilières : 450€

Cette cotisation correspond au paiement des insertions (été, hiver) dans les documentations commerciales (brochures et guides) et la parution sur le site internet de l'Office de Tourisme.

Après débat, le Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme a préconisé :

- **pour les particuliers** : pas de changement,
- **pour les professionnels** :
 - une cotisation annuelle
 - un forfait en fonction du nombre de lits avec catégorisation par tranche et une remise sur forfait lit :
 - . de 100 à 199 lits : - 10%,
 - . de 200 à 299 lits : - 15%,
 - . plus de 300 lits : - 20%.

Mme MARTIN précise que le Conseil d'Exploitation de la Régie n'a pas pris de décision concernant le montant de la cotisation annuelle ni le tarif du lit.

Monsieur le Maire reprend la parole et présente différentes méthodes de calcul ainsi que les tarifs des nouvelles cotisations.

Or, il s'avère que pour les hébergements de capacité importante, l'augmentation du montant de la cotisation est nette. L'Assemblée indique qu'il n'est pas envisageable de procéder à cette augmentation en une seule fois.

C'est pourquoi, il est préconisé d'échelonner l'augmentation sur les deux prochaines années.

Messieurs ESPEUT et ROSSELL, conseillers municipaux, interviennent en précisant que les tarifs des insertions dans les brochures commerciales sont, d'une façon générale, assez chers. Ils proposent une autre méthode de tarification : il s'agirait de proposer aux hébergeurs différentes tailles d'encarts (½ page, ¼ page, ou pleine page) et de définir le tarif des cotisations selon la taille de l'encart choisi.

Le Conseil Municipal retient l'idée mais souligne la difficulté de composer une brochure avec différentes tailles d'encarts et surtout le coût que cela impliquerait.

Monsieur COLL, Adjoint au Maire, souligne le fait que la définition de la cotisation doit être assise sur une base claire et équitable.

Après discussion, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'hypothèse suivante :

- **pour les particuliers** : pas de changement,
- **pour les professionnels** :
 - une cotisation fixée à 200€ pour l'année 2009/2010 et une augmentation à prévoir pour les deux prochaines années,
 - un forfait lit fixé à 2€/lit pour l'année 2009/2010 et une augmentation pour les deux prochaines années, à savoir : 3€/lit pour l'année 2010/2011 et 4€/lit pour l'année 2011/2012.
 - une remise sur le forfait lit soit :
 - . de 100 à 199 lits :- 10%,
 - . de 200 à 299 lits : - 15%,
 - . plus de 300 lits : - 20%
 - concernant le chalet Artiste : le tarif a été fixé à 195€ au lieu de 100€, (tarif actuel) en raison de l'insertion en double page.
 - concernant l'Angélique : le tarif a été fixé à 230€ au lieu de 195€ (tarif actuel) en application du calcul ci-dessus.

Le Conseil Municipal – à la majorité - se prononce favorablement sur l'hypothèse proposée.

En conclusion de ce point, il a été décidé de prévoir une réunion avec les hébergeurs de la Commune afin de les informer des décisions applicables dès la saison d'hiver 2009/2010.

Troisième point. Validation du plan d'achat d'espaces publicitaires :

Madame MARTIN informe l'Assemblée que, lors du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme du 29 septembre dernier, il a été présenté le plan d'achat d'espaces publicitaires élaboré pour la saison hivernale 2009/2010.

Cependant, Madame MARTIN précise que celui-ci n'a pas été validé par le Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Aussi, cette dernière présente au Conseil Municipal le même plan d'achat d'espaces publicitaires élaboré pour la saison hivernale 2009/2010.

Monsieur le Maire prend la parole et préconise que soit voté une enveloppe budgétaire de 20 000€.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

Quatrième point. Validation du nouvel organigramme de l'Office de Tourisme :

Madame MARTIN Françoise informe l'Assemblée que, le Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme dans sa séance du 29 septembre dernier a pris connaissance de la proposition de modification de l'organisation au sein de l'Office du Tourisme.

Elle rappelle que ces modifications ont pour but d'organiser les services en tenant compte de l'ensemble des missions d'un Office de Tourisme et de permettre de les assurer dans les meilleures conditions.

Mme MARTIN rappelle les grandes lignes des postes :

.Concernant le poste du directeur :

- définition des axes stratégiques,
- management et encadrement,
- développement de la structure et des produits.

Le poste est à confirmer.

.Concernant le poste d'Adjointe à la direction :

- administratif opérationnel (contrats, plannings, organisation des réunions du Conseil d'Exploitation..),
- prospection et gestion des données touristiques,
- responsable accueil.

Le poste serait à créer en interne.

.Concernant le poste de chargée de communication :

- application de la stratégie de communication,
- rédactionnel,
- suivi des créations de supports média.

Le poste est déjà existant.

.Concernant le poste de chargée de multimédia :

- suivi et actualisation du site internet,
- mise en place et suivi de nouveaux supports multimédia,
- photographie,
- renfort accueil.

Le poste est déjà existant.

.Concernant le poste de chargée d'accueil/secrétariat :

- accueil
- secrétariat.

Le poste serait à créer.

.Concernant le poste d'animateur :

- application de la stratégie,
- mise en œuvre des animations.

Le poste est à confirmer et se pose la question d'un ou deux animateur(s).

Elle ajoute que des saisonniers viendraient renforcer les services de l'accueil et de l'animation durant les périodes de forte fréquentation (vacances).

Elle rappelle que, lors de la séance du 29 septembre, le Conseil d'Exploitation de la Régie a retenu :

- que le poste de direction est indispensable,
- que le poste d'adjoint à la direction se justifie pour optimiser le travail de l'Office de Tourisme,
- qu'un seul poste d'animation suffit dans un premier temps,
- que le poste de secrétariat ne se justifiait pas et qu'il appartiendra à la Direction de se prononcer ultérieurement sur ce poste,
- qu'un renfort pour l'accueil est indispensable pour cet hiver.

M. le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer.

Concernant le poste du directeur : poste confirmé - à l'unanimité.

Concernant le poste d'Adjointe à la direction : poste confirmé - à l'unanimité. Création en interne.

Concernant le poste de chargée de communication : pas de changement.

Concernant le poste de chargée de multimédia : pas de changement.

Concernant le poste de chargée d'accueil/secrétariat : poste non validé.

Concernant le poste d'animateur : le poste est confirmé. Se pose la question d'un ou deux animateur(s).

M. INGLES, Adjoint, intervient et précise que, dans le cas où deux postes d'animateur seraient créés, l'un des deux pourrait également faire des travaux de secrétariat.

Monsieur BRUNET demande la parole. Ce dernier fait remarquer que deux postes d'animateurs sont nécessaires afin de pouvoir avoir le même résultat que la saison estivale passée et afin de mieux répartir les tâches, compte tenu de la charge de travail et des périodes de congés et de récupération. Il ajoute qu'un second animateur pourrait également s'occuper du journal municipal, ou encore faire de l'accueil.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette question par un vote à bulletin secret.

Vote : un animateur à la majorité.

Enfin, concernant le poste de saisonnier à l'accueil pour cet hiver, le Conseil Municipal se prononce favorablement - à l'unanimité.

Cinquième point.

- Recrutement d'un animateur :

Monsieur le Maire indique qu'il convient désormais de se prononcer sur la personne qui occupera le poste d'animateur.

Monsieur le Maire rappelle le profil de ce poste puis donne lecture des lettres de motivation adressées par Messieurs Balaguer Enric et Brunet Gilles qui ont postulé à ce poste.

Monsieur le Maire souligne qu'il appartient au Conseil Municipal de se positionner quant au choix de la personne. Monsieur le Maire préconise de voter à bulletin secret.

Monsieur BRUNET, Adjoint au Maire, se retire de la séance et ne participe pas au vote.

Au vu du résultat du vote, Monsieur BALAGUER Enric est recruté - à la majorité - au poste d'animateur au sein de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Pour conclure sur ce point, Madame MARTIN insiste sur la reprise, dès cet hiver, de l'organisation des animations sportives par les animateurs du Termanal.

- Recrutement d'un saisonnier pour le poste d'Accueil :

S'agissant du poste saisonnier de l'accueil, Mme MARTIN rappelle que dans sa séance du 29 septembre 2009, le Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de tourisme avait décidé de ne pas reprendre Melle BARLET (saisonniers de l'hiver 2008/2009 et été 2009) pour l'hiver 2009/2010 et de recruter une nouvelle personne.

Cependant, Madame MARTIN indique qu'eu égard aux conditions particulières de travail de l'Office de Tourisme (arrivée prochaine de la nouvelle direction, urgence des travaux, retard dans le montage des projets...), il est préférable de reprendre Melle BARLET qui connaît désormais la station et les pratiques de l'Office du Tourisme, sous réserve néanmoins d'un recadrage de ses missions et attitudes professionnelles.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement - à la majorité (4 abstentions) - pour l'embauche de Melle BARLET pour la saison d'hiver.

- Recrutement du directeur de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme :

Madame la Présidente rappelle qu'une procédure de recrutement a été engagée pour le futur directeur de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme de BOLQUERE/PYRENEES 2000.

Monsieur le Maire reprend la parole et donne lecture du profil de ce poste. Il informe l'Assemblée que les entretiens d'embauche sont prévus le lundi 19 octobre 2009.

Enfin, il précise que, pour mener à bien ce recrutement, le Conseil d'Exploitation a validé la présence de Monsieur Gilles COUSIN, directeur de l'office de tourisme des Angles à la retraite, et du Directeur du Comité Départemental du Tourisme. En revanche, il demande que le Conseil Municipal se prononce sur la présence de Madame GOURY Annie, la consultante qui a effectué l'audit des structures de la RMOT et le recrutement du poste d'urbaniste.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que cette dernière propose une prestation à 800€ par candidature soit 4 000€ pour cinq candidatures. Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette intervention.

Vote : Favorable à la majorité (10 voix pour et 4 voix contre). Le Conseil Municipal considère la prestation assez onéreuse. Aussi, il est demandé de négocier le montant de cette dernière avec l'intéressée.

2. MARCHES PUBLICS. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un hangar de stockage à ossature bois :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Cabinet d'Architecture MIGNON et l'AGENCE CAM ont été consultés pour le projet de construction d'un hangar de stockage à ossature bois pour les plaquettes forestières.

Le montant estimatif des travaux est de 400 000€HT.

Ces bureaux ont fait les propositions suivantes :

. Le Cabinet MIGNON propose un taux de 7% sur le montant HT des travaux. Le montant du marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 28 000.00€HT soit 33 488.00€TTC.

. L'Agence CAM propose un taux de 7% sur le montant HT des travaux. Le montant du marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 28 000.00€HT soit 33 488.00€TTC.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix du Bureau de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - décide d'attribuer le marché au Cabinet d'Architecture MIGNON.

3. EAU ET ASSAINISSEMENT. Vote parts communales eau potable et assainissement :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COLL Jackie, Adjoint au Maire.

Monsieur COLL Jackie donne lecture du courrier adressé par la Lyonnaise des Eaux concernant les tarifs de l'eau et de l'assainissement de la Commune pour la période allant du 01 Mars au 31 Août 2009. Cette dernière souhaite connaître le montant des parts communales à appliquer pour la prochaine facturation.

Il rappelle que la part communale eau potable s'élève à 0.4429€/m³ et que la part communale assainissement s'élève à 0.41€/m³.

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur une éventuelle augmentation tant sur la part communale eau potable que sur la part assainissement.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - décide de ne pas augmenter les parts communales eau et assainissement à la prochaine facturation.

4. ECOLE. Garderie :

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 21 Septembre 2009, il avait été proposé de faire payer la garderie.

Avant de se prononcer définitivement sur les modalités d'une garderie payante, les élus avaient demandé de plus amples informations sur les pratiques des communes voisines. Monsieur le Maire expose les tarifs pratiqués par les garderies du soir et ou du matin dans des écoles de Cerdagne et Capcir.

Après discussion, il est proposé :

- Garderie du matin : Gratuit
- Garderie du soir : 1.50€
- Un forfait mensuel de : 20.00€

Vote : unanimité.

Dès lors, il convient de créer la régie de recettes ainsi que de nommer les régisseurs et régisseur suppléant. Sont proposés successivement : Gilles GALTE et Sabine ROSSELL.

Vote : unanimité.

5. URBANISME. Annulation délibération vente parcelle à la SARL Nordika :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur INGLES Jean-Pierre, Adjoint au Maire.

Celui-ci informe le Conseil Municipal que cette offre a été résolue par ailleurs et qu'elle ne nécessite pas de passer en Conseil Municipal.

6. DIVERS. Modification convention ski club :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de protocole d'accord entre la Commune de Bolquère et l'Association Ski Club Neige Azur qui a pour but de prévoir la mise à disposition du fourgon contre une participation financière calculée au kilomètre parcouru.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil de déterminer le prix au km et de l'autoriser à signer le protocole d'accord avec l'Association Ski Club Neige Azur.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – fixe le prix du km à 0.15€ pour la mise à disposition du fourgon à l'Association Ski Club Neige Azur et autorise Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord.

7. DIVERS. Adhésion des Communes du Tech, Saint-Laurent de Cerdans et Pézilla de Conflent :

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée que, lors de la séance du 16 juin dernier, le Comité Syndical du SPANC66 a décidé de se prononcer favorablement quant aux adhésions des Communes de PEZILLA DE CONFLENT, LE TECH, SAINT LAURENT DE CERDANS au SPANC 66.

Ce Comité demande à la Commune de se prononcer favorablement à l'adhésion des communes de PEZILLA DE CONFLENT, LE TECH, SAINT LAURENT DE CERDANS au SPANC 66.

VOTE : Unanimité.

8. SPORT ET LOISIRS. Demande terrain communal pour l'implantation d'un jeu de paintball :

Monsieur le Maire rappelle le courrier du 21 Août dernier de Mesdemoiselles DANO et LARROUY, représentant «PAINTBALL IMPACT 66» qui sollicitent l'autorisation de pouvoir implanter un jeu de paintball, soleil et neige sur le terrain communal (ancien territoire lapon).

Le Conseil Municipal dans sa séance du 21 septembre dernier, a émis l'idée de pratiquer cette activité à proximité du site du Termanal des Loisirs à Pyrénées 2000. La Commission Sport a été chargée d'étudier cette possibilité.

Néanmoins, au vu de l'approche imminente de la saison d'hiver, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'accepter cette demande d'autorisation uniquement pour la saison hivernale 2009/2010.

Après débat, le Conseil Municipal – 6 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions – émet un avis favorable à la demande et donne l'autorisation aux intéressés de pratiquer cette activité sur le terrain communal (ancien territoire lapon) pour une durée de six mois à compter du 01 novembre 2009. Le bail est consenti pour un montant de 50€ par mois.

Par ailleurs, Monsieur ROSSELL Serge, Conseiller Municipal, souligne le fait qu'il est dommage que cette activité soit décentralisée par rapport au site du Termanal des Loisirs. De plus, il indique que la pratique de cette activité ne reflète pas l'image de la montagne.

QUESTIONS DIVERSES

9. ECOLE. Validation diverses activités :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que, lors du conseil des maîtres, il a été fait état des différentes activités qui seront pratiquées durant l'année scolaire 2009/2010.

Ces activités sont les suivantes :

1. RECONDUCTION ACTIVITE PATINOIRE :

* 5 séances d'1 heure 30 pour 2 classes pour la période du 13/11/09 au 11/12/09.

Les différents tarifs proposés pour cette activité sont :

| | |
|--|---------|
| - coût de la location de la patinoire : 93€ x 5 séances soit | 465.00€ |
| - coût de l'intervenant : 37.50€ x 5 séances soit | 187.50€ |
| (25€ de l'heure) | |

- soit un total de 652.50€

- coût du transport en bus : en cours de consultation

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du Conseil du 07 octobre 2008, il a été retenu un nombre de **8 séances**.

Les différents tarifs proposés pour 10 séances étaient de :

| | |
|---|-------------------------|
| - coût de la location de la patinoire : 93€ x 10 séances soit | 930.00€ |
| - coût du transport en bus : 82.75€ x 10 séances soit | 827.50€ |
| - coût total pour 10 séances s'élevait à | <u>1 757.50€</u> |

ce qui a ramené le coût total pour **8 séances** à : **1 406.00€**

2. RECONDUCTION ACTIVITE PISCINE :

* 5 séances pour 2 classes au 3^{ème} trimestre 2010.

Les différents tarifs proposés pour cette activité sont :

- coût de la location du bassin : 54€ x 5 séances soit 270.00€
- coût du maître nageur sauveteur : 25€ x 5 séances soit 125.00€
- **soit un total de 395.00€**
- coût du transport en bus : en cours de consultation

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du Conseil du 07 octobre 2008, il a été validé les tarifs suivants pour le 3^{ème} trimestre 2009 :

- coût de la location du bassin : 54€ x 5 séances soit 270.00€
- coût du maître nageur sauveteur : 25€ x 5 séances soit 125.00€
- coût du transport en bus : 82.75€ x 5 séances soit 413.77€
- coût total s'élevait à **808.77€**

3. INTERVENTION DE MME SABINE PUECH :

Cette personne intervient en tant que conteuse plasticienne pour la classe de maternelle. Les séances sont réparties sur l'année. Le coût de cette intervention s'élève à 1 000€/an.

Le Parc Naturel Régional participe à hauteur d'un montant de 750€. La Commune prend en charge le reste soit un montant de 250€.

4. RECONDUCTION ACTIVITE SKI ALPIN :

* 5 séances de 2 heures pour 2 classes au mois de janvier 2010. Il sera demandé 4 moniteurs.

Les différents tarifs proposés pour cette activité sont :

- coût des cours de ski dispensés par 4 moniteurs : 45€ x 5 séances x 4 moniteurs soit **900.00€**
- coût du transport en bus : en cours de consultation

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle les tarifs pratiqués pour l'année scolaire 2008/2009 à savoir :

* 6 séances de 2 heures pour 2 classes. Il avait été demandé 4 moniteurs.
soit 45€ x 6 séances x 4 moniteurs = **1 080.00€**

5. RECONDUCTION ACTIVITE SKI DE FOND :

* 4 séances de 2 heures pour 3 classes au mois de février 2010. Il sera demandé 6 moniteurs.

Les différents tarifs proposés pour cette activité sont :

- coût des cours de ski dispensés par 6 moniteurs : 68€ x 4 séances x 6 moniteurs soit **1 632.00€**
- coût du transport en bus : en cours de consultation

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle les tarifs pratiqués pour l'année scolaire 2008/2009 à savoir :

* 4 séances de 2 heures pour 3 classes. Il avait été demandé 5 moniteurs.
soit 68€ x 4 séances x 5 moniteurs = **1 360.00€**

6. RECONDUCTION ACTIVITE BOWLING :

* 3 séances pour 2 classes au mois de mai 2010.

Les différents tarifs proposés pour cette activité sont :

- coût du bowling comprenant les chaussures, les boules et l'encadrement
3€HT/enfant soit 47 enfants x 3 séances **423.00€HT soit 505.91€TTC**
- coût du transport en bus : en cours de consultation

Pour mémoire : Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil du 10 mars dernier, il a été validé les tarifs suivants pour le 3^{ème} trimestre 2009 :

- coût du bowling comprenant les chaussures, les boules et l'encadrement
3€HT/enfant soit 44 enfants x 5 séances : **660.00€ soit 789.36€TTC**
- coût du transport en bus : 86.70€ x 5 séances soit 433.50€
- coût total s'élevait donc à **1 222.86€**

Monsieur Serge ROSSELL, conseiller, rappelle qu'il avait demandé de privilégier les activités sportives et, d'autant plus celles qui sont relativement onéreuses et que certains enfants ne pourraient pas pratiquer hors école, plutôt que le bowling.

7. RECONDUCTION COURS DE CATALAN :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la convention signée entre le Conseil Général, la Commune de Bolquère et l'Association APLEC afin que les élèves de l'école puissent bénéficier des cours de langue catalane pour l'année scolaire 2009/2010.

Lors du Conseil Municipal du 09 septembre 2008, le Conseil Municipal avait donné son accord afin que des cours de catalan soient dispensés à raison d'une heure par classe et par semaine (classes CE1/CE2 et CM1/CM2) par Mme MORVAY-GRAU Magda.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du coût des cours de catalan dans les écoles :

- 28.50€ l'heure qui sont répartis par tiers entre les trois institutions qui cofinancent :
 - Commune : 9.50€
 - Généralitat : 9.50€
 - Conseil général : 9.50€

Pour mémoire, il est rappelé que l'Association pour l'Enseignement du Catalan proposait pour l'année scolaire 2008/2009 le budget prévisionnel suivant :

- Nombre de semaines : 34
- Nombre d'heures par semaine : 3 h 30
- Tarif de l'heure : 28.50€

Le coût à la charge de la Commune s'élevait à 1 130.50€/an pour l'année scolaire 2008/2009.

En revanche, concernant l'année scolaire 2009/2010, Melle MORVAY-GRAU Magda n'assure plus les cours de catalan mais sa remplaçante, Melle ARRO Céline va intervenir à compter du 12 octobre prochain dans les mêmes conditions financières que l'année passée. Cependant, elle n'assurera pas les cours au mois de novembre 2009 et au mois de mai 2010 car elle est en stage.

Monsieur le Maire donne le coût à la charge de la Commune qui s'élève à 698.25€ par an pour l'année scolaire 2009/2010 correspondant à un nombre de 21 semaines et à un nombre d'heures de 3 heures 30 par semaine.

8. RECONDUCTION COURS D'ANGLAIS :

Il est rappelé que, lors de la séance du Conseil Municipal du 21 septembre dernier, il a été proposé à Madame LEE, intervenante en anglais à l'école de Bolquère, une rémunération à 15€ net de l'heure. Celle-ci a accepté cette proposition.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que le coût à la charge de la Commune pour l'année scolaire 2009/2010 se monte à 2 869.38€ par an.

Pour mémoire, il rappelle que le coût s'élevait à 2 386.53€/an concernant l'année scolaire 2008/2009.

9. RECONDUCTION «JEUX OLYMPIQUES POUR LES PETITS MONTAGNARDS (JOPM)» :

Une demande des organisateurs a été faite auprès des communes. Comme l'an passé, il est demandé 5€ par enfant.

De plus, «l'avant programme» étant intéressant, Madame HOCQUET, Directrice de l'école de Bolquère, prévoit un déplacement sur site ce qui engendrera une facturation de deux ou trois transports à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire précise qu'un budget de 400€ a été prévu pour une participation de 80 enfants.

Or, il s'avère que l'effectif relatif à l'année scolaire 2009/2010 est de 89 enfants. Il est donc proposé d'augmenter l'enveloppe budgétaire pour cette activité.

Vote : Unanimité.

Au vu de la reconduction des activités proposées par le corps enseignant, Monsieur le Maire demande au Conseil de valider ces dernières ainsi que le coût de chaque activité incombant à la commune.

Vote : favorable à l'unanimité pour toutes les activités scolaires sauf pour l'activité Bowling votée à la majorité (1 vote contre).

10. MARCHÉ PUBLIC. Vigiles ou ASVP. Saison hivernale 2009/2010 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient comme chaque année, de relancer la prestation interdisant le stationnement et l'arrêt des véhicules sur une partie de la station de Bolquère/Pyrénées 2000.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il serait intéressant de réfléchir au coût engendré si la Commune fait appel à une société de surveillance comme les années passées ou si elle recrute des agents de surveillance de la voie publique (ASVP).

Il est également soulevé la solution de recruter des jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus dans le cadre du contrat d'accompagnement dans l'emploi - passerelle (CAE).

Ce dernier est un contrat destiné aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus y compris les jeunes diplômés qui connaissent des difficultés d'accès au marché du travail.

Ce contrat offre une première expérience professionnelle à des jeunes possédant des compétences transférables dans les entreprises du secteur marchand.

Par ailleurs, la Commune bénéficierait d'une aide de l'Etat à hauteur de 90% du Smic brut pour 30 Heures, au-delà l'aide est proratisée. De plus, la durée initiale du contrat est de 12 mois pour une durée hebdomadaire de travail au moins égale à 20 heures et jusqu'à 35 heures.

Au vu de ces indications et avant de se prononcer, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de réfléchir sur les différentes hypothèses proposées.

11. AFFAIRES FONCIERES. Circulation pied de pistes :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COLL Jackie, Adjoint au Maire.

Celui-ci insiste sur le fait qu'aucune décision n'a été prise à ce jour concernant la circulation et le stationnement au pied des pistes malgré un certain nombre de réunions.

Aussi, il est opportun de constituer un groupe de travail qui se réunira rapidement et dont le rôle sera de réfléchir et de proposer une solution applicable dès cet hiver.

Madame GARCIA, Messieurs INGLES, COLL, ROSSELL, VINCENT se proposent pour faire partie de ce groupe de travail.

Monsieur COLL rappelle également le sens unique envisagé lors des dernières réunions.

Monsieur INGLES Jean-Pierre, Adjoint au Maire, indique que la sortie par la Route Départementale 618 peut être dangereuse compte tenu de la pente.

Pour conclure ce point, Monsieur INGLES attire l'attention sur le fait qu'il risque d'y avoir incompréhension sur le panneau de signalétique qui indique le complexe sportif du Termanal puis le sens unique.

12. DIVERS. Utilisation du boulodrome par l'Association des STAPS :

Monsieur le Maire informe le Conseil que, le Président de l'Association des étudiants en STAPS de Font-Romeu a demandé l'autorisation d'utiliser le boulodrome de Bolquère la semaine du 12 octobre au 16 octobre 2009 pour faire un tournoi de pétanque.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – donne son accord à condition que Monsieur BATLLO, Président de l'Association de la pétanque bolquérienne, donne son aval pour l'utilisation du boulodrome pour la période demandée et que, l'Association des étudiants en STAPS de Font-Romeu s'engage à laisser le boulodrome en l'état. De plus, il leur sera demandé un chèque de caution de 300€.

13. PERSONNEL. Recrutement d'un agent aux services administratifs :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il convient de recruter un Adjoint Administratif 2^{ème} classe à mi-temps du 07 au 30 octobre 2009 en renfort aux services administratifs.

VOTE : Unanimité.

14. AGRICULTURE. Recensement des exploitations agricoles constitution de la commission consultative :

Dans le cadre du prochain recensement agricole qui démarrera à l'automne 2010, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de constituer une commission consultative et de désigner des membres. Ces membres seront chargés d'examiner la liste des exploitations que visiteront les enquêteurs quelques mois plus tard.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – désigne les membres suivants :

- Monsieur COLL Jackie,
- Monsieur ROSSELL Serge,
- Monsieur SOLA Daniel.

SEANCE LEVEE A 01 HEURE 00.

